

# Identification du prestataire, de la prestation et du financement

## Prestataire

Nom : Cabinet S'Way  
Activité principale : Organisme de formation – Prestataire de formation  
Spécialisation : Activités privées de sécurité  
Agrément délivré par la Préfecture des Hauts de Seine : 92/029  
N° SIRET : 487 623 704 000 45  
Code APE : 7830Z  
N° Formateur : 11 92 155 50 92  
Directeur : BLANCHET Thierry – 06 38 92 36 79  
Coordinateur pédagogique : FRANQUEVILLE Guy - 06 38 92 36 32

## Prestation de formation

Intitulé de l'action de formation : Recyclage ou Remise à niveau SSIAP 3  
Spécialisation : Sécurité incendie et assistance à personnes dans un ERP et/ou dans un IGH  
Type de certification : Maintien et actualisation de compétences conformément à l'arrêté du 2/05/2005, modifié  
Niveau de la certification au RNCP : Non enregistré au RNCP mais enregistré au répertoire spécifique  
Position dans la convention collective : Cadre  
Type d'action de formation : Formation continue conforme à l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 2/05/2005, modifié  
Durée de formation : 21 heures pour le recyclage et 35 heures pour la remise à niveau. MAC SST non inclus.  
Conditions d'accès pour le recyclage : Diplôme SSIAP3, attestation d'emploi ;  
Conditions d'accès pour la remise à niveau : Diplôme SSIAP3, certificat médical, test de français, si besoin ;  
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles

## Financement de la prestation de formation

Type de financement : Mobilisation du Compte Personnel de Formation – CPF  
Code CPF rattaché à la certification SSIAP 3 : 235660  
Eligibilité au CPF : Voir site - <https://www.moncompteformation.gouv.fr>  
Implication de l'employeur : Non – Action réalisée Hors Temps de Travail – HTT  
Salaire maintenu en formation : Non car HTT – Vous ne serez pas rémunéré lors de votre formation.  
Organisme financeur : La Caisse des dépôts et consignations (CDC)  
Autre financeur éventuel : Votre opérateur de compétences (OPCO) dans le cadre d'un abondement  
Mode de paiement : La CDC paye directement au Cabinet S'Way - Subrogation de paiement  
Mode opératoire : Voir conditions générales d'utilisation de votre compte formation  
Destinataires de la prise en charge financière remise par la CDC : Le stagiaire et le Cabinet S'Way  
Financement par le stagiaire : Oui, si le compte formation ne couvre pas la totalité du montant à payer  
Mode opératoire pour paiement du solde : Voir conditions générales d'utilisation du compte formation  
Financement par l'employeur : Néant, sauf si vous le sollicitez dans le cadre d'un abondement  
Annulation ou Arrêt de la formation par le stagiaire : Voir conditions générales d'utilisation du compte formation.  
La présente fiche est établie en résumé des informations principales inscrites sur le site dédié à la présentation de la formation, sur le dossier d'inscription et sur le dossier de financement. Les dossiers ont été établis avec l'autorisation préalable, signée et remise au Cabinet S'Way, par le stagiaire. Par conséquent, toute fausse information ou tentative de dénigrement relative au Cabinet S'Way et/ou à l'action de formation, en dehors de la présente fiche, sera poursuivie devant une juridiction pénale et civile.

Le stagiaire déclare avoir lu, la présente fiche  
et l'approuver pour signature

## Signature

**Cabinet S'Way**  
SIRET 487 623 704 000 37  
APE 7830Z - Formateur 11921555092  
15, rue Roque de Fillol - 92800 PUTEAUX

